

ANNEXE 2

**ANNEXE 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECTIFICATION DES DONNEES DE LA
BANQUE DE DONNEES DE L'ETAT DES SOLS (B.D.E.S.)**

**Formulaire de demande de « Rectification des
données de la B.D.E.S. »**

UN FORMULAIRE PAR SOURCE.**1. Identification du demandeur de rectification:**

Nom : _____

Prénom : _____

Rue et n° : _____

Code Postal et Commune : _____

Téléphone : _____ GSM : _____

Adresse email : _____ @ _____

2. Localisation géographique des parcelles

Le demandeur joint un plan de localisation des parcelles

 cadastrée(s) non-cadastrée(s)

sur lequel les parcelles sont clairement identifiées et délimitées.

3. Références cadastrales des parcelles (voir site : bdes.wallonie.be)

Parcelle	Commune	Division	Section	Numéro
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

	9				
	10				
	Si plus de 10 parcelles, document annexe joint à ce formulaire.				
<p><u>4. Source de la donnée à rectifier</u></p> <p>Source : (indiquée dans BDES) :</p> <p>Références (indiquées dans BDES) :</p>					
<p><u>5. Nature et justification de la rectification</u></p> <p>Le demandeur indique ici les raisons pour lesquelles il estime que les données reprises dans la BDES pour les parcelles sélectionnées ne sont pas correctes et les justifie par toutes les pièces qu'il juge utiles. _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Liste des pièces justificatives jointes à la demande :</p> <p>1. _____</p> <p>2. _____</p> <p>3. _____</p>					
<p><u>6. Date de la demande :</u></p> <p><u>Signature du demandeur :</u></p>					

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 29 août 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols.

Namur le 29 août 2019.

C. DI ANTONIO